



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02 99.07.57 22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 035-213502909-20210219-D_20210219_01-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2021**

Date de convocation : 9 février 2021
Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L’an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf février, à vingt heures trente-six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BRÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Erell LISSILLOUR et Mme Catherine PUISSEGUR

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Typhaine FIEURGANT à Sonia HUBY, Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Catherine PUISSEGUR à Jean-Michel TEYSSIER.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE

2021-02-19/01 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS 2021 POUR LES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ, DE CONCEPTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la SAUR pour la réalisation des contrôles de conformité du raccordement au réseau collectif lors de cessions immobilières, convention qui a été renouvelée par délibération 2019-10-17/04 jusqu’au 31 décembre 2021.

Cette prestation est facturée au propriétaire du bien au moment de la demande, il convient aujourd’hui de délibérer sur les tarifs 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’appliquer les tarifs suivants :

Contrôle réalisé	Tarifs 2021
Contrôle de conformité avant cession	227 €
Contre-visite en cas de non-conformité	121 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35760 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le 26 02 2021
ID : 035-213502909-20210219-D_20210219_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

Date de convocation : 9 février 2021
Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf février, à vingt heures trente-six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BRÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Erell LISSILLOUR et Mme Catherine PUISSEGUR

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Typhaine FIEURGANT à Sonia HUBY, Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Catherine PUISSEGUR à Jean-Michel TEYSSIER.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE

2021-02-19/02 – CLIC : ÉLU RÉFÉRENT

Monsieur le Maire rappelle que Le CLIC du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande est un service d'information et de conseil à destination des personnes de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du Pays de Brocéliande. Il a également la mission de construire avec les acteurs locaux un programme pluriannuel d'actions coordonnées de prévention et d'accès aux droits.

L'élu référent sera l'intermédiaire privilégié du CLIC pour la commune, concernant le recensement des besoins, l'organisation des actions de prévention de la perte d'autonomie et de l'accès aux droits.

Madame Marie-France AQUET et Madame Brigitte PIERRARD font acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- NOMME Marie-France AQUET élue référente titulaire du CLIC du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande,
- Nomme Brigitte PIERRARD élue référente suppléante du CLIC du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

ID : 035-213502909-20210219-D_20210219_03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

Date de convocation : 9 février 2021

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf février, à vingt heures trente-six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BRÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Erell LISSILLOUR et Mme Catherine PUISSEGUR

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Typhaine FIEURGANT à Sonia HUBY, Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Catherine PUISSEGUR à Jean-Michel TEYSSIER.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE

2021-02-19/03 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – ANNÉE 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la commission finances qui s'est réuni le 6 février 2021,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

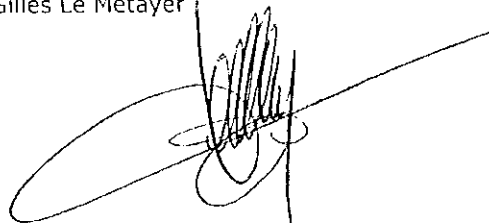
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE à l'unanimité les orientations budgétaires pour l'année 2021, comme il suit :

Opération / Objet	Chapitre / Imputation	Montant
Reste à Réaliser		
65 – Église	2313 – Constructions	185,92 €
78 – Matériel Mairie	2183 – Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €
79 – Aménagement urbain	2188 – Autres immobilisations corporelles	4 840,04 €
93 – Terrains	2111 – Terrains nus	5 394,08 €
98 – Aménagement du bourg	2031 – Frais d'études	10 000 €
	Total	22 420,04 €

Opération / Objet	Chapitre / Imputation	Montant
Emprunts		
École	1641 - Emprunts en euros	23 362,43 €
Église + Ancienne Mairie	1641 - Emprunts en euros	6 333,53 €
Total Emprunts		29 695,96 €
Immobilisations incorporelles		
78 - Mairie	2051 - Concessions et droits similaires	2 619 €
98 - Aménagement du bourg	2031 - Frais d'études	4 680 €
Total Immobilisations incorporelles		7 299 €
Immobilisations corporelles		
79 - Aménagement urbain	2188 - Autres immobilisations corporelles	5 160 €
77 - École	2183 - Matériel de bureau et informatique	10 000 €
83 - Voies et réseaux	21 - Immobilisation corporelles	32 000 €
93 - Terrains	211 - Terrains	110 000 €
Total Immobilisations corporelles		157 160 €
Immobilisations en cours		
97 - Logements communaux	2313 - Constructions	25 000 €
98 - Aménagement du bourg	2313 - Constructions	25 000 €
Total Immobilisations en cours		50 000 €
Total des orientations budgétaires		265 575 €

Ces orientations budgétaires seront inscrites au budget primitif 2021 de la commune.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gilles Le Métayer





COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

ID : 035-213502909-20210219-D_20210219_04-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

Date de convocation : 9 février 2021

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf février, à vingt heures trente-six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BRÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Erell LISSILLOUR et Mme Catherine PUISSEGUR

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Typhaine FIEURGANT à Sonia HUBY, Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Catherine PUISSEGUR à Jean-Michel TEYSSIER.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE

2021-02-19/04 – TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL – 8 PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le logement communaux situé 8 place de l'Église doit faire l'objet de travaux de rénovation, en particulier pour améliorer l'isolation du logement.

Vu la loi n°2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020,

Considérant que le montant total HT des travaux à réaliser dans le logement communal situé au 8 place de l'Église est inférieur au seuil maximum relevé,

Vu les devis des entreprises reçus pour la réalisation de ces travaux et suite à l'étude de ceux-ci, il est proposé à l'assemblée délibérante, de retenir les entreprises suivantes :

- Entreprise L2C Construction pour la chape : 4 970,00 € HT
- Entreprise Menuiserie Carissan pour les menuiseries : 6 132,00 € HT
- Entreprise DLP Services pour le remplacement des radiateurs : 4 531,70 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE les devis des entreprises :
 - o L2C Construction pour la chape : 4 970,00 € HT
 - o Menuiserie Carissan pour les menuiseries : 6 132,00 € HT
 - o DLP Services pour le remplacement des radiateurs : 4 531,70 € HT
- DÉCIDE d'inscrire ces dépenses en section d'investissement au chapitre 23, compte 2313, opé. 97
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis considérés ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métayer



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2021**

Date de convocation : 9 février 2021

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf février, à vingt heures trente-six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BRÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Erell LISSILLOUR et Mme Catherine PUISSEGUR

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Typhaine FIEURGANT à Sonia HUBY, Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Catherine PUISSEGUR à Jean-Michel TEYSSIER.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE

2021-02-19/05 – TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL – 8 PLACE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le logement communaux situé 8 place de l'Église doit faire l'objet de travaux de rénovation, en particulier pour améliorer l'isolation du logement.

La Communauté de communes, par délibération 2018/129/YvP en date du 11 juillet 2018 a créé une enveloppe « fonds de concours solidarité ».

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter ce fond de concours solidarité pour la rénovation de ce logement. Il propose aussi de solliciter auprès de la communauté de communes une subvention au titre du PLH.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Chauffage	4 531,70 €	CCSMM - PLH	3 126,74 €
Menuiserie	6 132,00 €	CCSMM - FCS	6 253,48 €
Chape	4 970,00 €	Autofinancement	6 253,48 €
TOTAL	15 633,70 €	TOTAL	15 633,70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation du logement communal
- SOLLICITE la CCSMM pour l'octroi de subventions, réparties comme il suit :
 - o fonds de concours solidarité à hauteur de 6 253,48 €,
 - o PLH à hauteur de 3 126,74 €,
- AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la demande de ce fonds de concours.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métayer



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le 28 02 2021
ID : 035-213502909-20210219-D_20210219_06-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

Date de convocation : 9 février 2021

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf février, à vingt heures trente-six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BRÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Erell LISSILLOUR et Mme Catherine PUISSEGUR

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Typhaine FIEURGANT à Sonia HUBY, Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Catherine PUISSEGUR à Jean-Michel TEYSSIER.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE

2021-02-19/06 – UNITÉ DE MÉTHANISATION AU LIEU-DIT LAUNAY SUR LA COMMUNE D'IFFENDIC

Monsieur le Maire expose :

Une consultation du public sur le projet soumis à enregistrement, présenté par la SAS METHADIFF, concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit Launay sur la commune d'Iffendic s'est déroulée du 18 janvier au 17 février 2021 inclus. Les élus ont pu prendre connaissance de ce dossier en amont du conseil municipal.

La commune de Saint Malon Sur Mel doit émettre un avis sur ce projet dans la mesure où une partie du digestat issu du processus de méthanisation sera répondu sur des terres de la commune.

Après échange sur le dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis défavorable à ce projet, pour les raisons suivantes :
 - o Le digestat épandu sur les terres agricoles est moins riche, la terre va s'appauvrir ;
 - o La détérioration des terres agricoles et la mise en danger du monde agricole, avec le sacrifice de terres agricoles, sont inéluctables dans la mesure où, de la terre agricole va être utilisée pour des cultures à destination de l'unité de méthanisation au détriment de l'alimentation humaine et / ou animal ;
 - o Le traitement de 82 tonnes par jour en moyenne, impliquant un trafic routier conséquent, entraînera inévitablement une augmentation de l'empreinte carbone, ainsi qu'une détérioration du réseau routier ;
 - o La valorisation des végétaux dans l'unité de méthanisation entraînera fatalement une concurrence entre agriculteurs au détriment des éleveurs de bovins, d'ovins..., au risque de voir disparaître ce type d'exploitation, en particulier celles de petites tailles ;

- o Le besoin en terre agricole entraînera une surenchère pour l'acquisition de celles-ci, qui, là aussi, risque de se faire au détriment des petites et moyennes exploitations, menaçant de les voir disparaître ;
- o Le sentiment d'être dans un système qui aide les grosses exploitations agricoles au détriment des petites structures ;

Par ailleurs, le conseil municipal s'interroge sur :

- Le futur des producteurs de lait dans la région et en particulier de ceux de Saint Malon Sur Mel, si dans l'avenir ils ne sont pas en capacité de rivaliser avec les exploitants d'unité de méthanisation dans l'achat d'aliments nécessaires pour nourrir leur bétail, lors des saisons néfastes notamment ;
- Le devenir de la Bretagne, considérée comme un poumon verte en France et en Europe, avec la crainte est de ne plus avoir d'agriculteurs en Bretagne, tel qu'on les connaît, à savoir des producteurs de denrées alimentaires ; pour les populations et le monde animal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métayer

